



LES JEUDIS THEMATIQUES DE CAPHAVET (JTC)

Le faux médicament

Par Dr MAHAMAT Dinar M.

19/04/2018

C e Q u ' i l F a u t R e t e n i r

- Le médicament est une substance qui sert à guérir, à identifier ou à prévenir une maladie. Il est composé d'un ou plusieurs principes actifs. Grâce à son principe actif, le médicament permet de corriger ou de modifier les fonctions organiques. Un médicament n'est donc pas un produit comme les autres : son action et sa fabrication sont contrôlés avec soin et il ne peut être vendu sans autorisation
- Le faux médicament encore appelé « **médicament de contrefaçon** » ou « **médicament contrefait** », est un produit qui a l'apparence d'un médicament, mais qui n'en est pas un. Il peut contenir les bons ingrédients (mais en quantité insuffisante ou excessive) ou les mauvais ingrédients (IRACM).
- L'OMS (1992) définit un médicament contrefait comme un produit qui est délibérément et frauduleusement mal étiqueté avec le respect d'identité et/ou de sa source. Il est muni d'une étiquette n'indiquant pas son identité et/ou sa source véritable.
- Le faux médicament vétérinaire est fabriqué par des trafiquants pour tromper le client/consommateur en lui faisant croire qu'il soigne ses animaux.
- Le faux médicament est quelquefois appelé « médicament de la rue », parce qu'il n'est pas distribué comme il se doit dans des officines pharmaceutiques agréées. Les agents des trafiquants se contentent de « la rue » pour conquérir leur clientèle;
- Le médicament de la rue est d'autant plus faux qu'il est difficilement conservé/préservé dans des bonnes conditions (à

l'abri de la lumière et de la chaleur, de l'humidité, etc.) et de ce fait, l'intégrité du principe actif n'est pas garantie.

- Attention, le faux médicament ce n'est pas un médicament générique, ni un placebo
 - Un médicament générique est une copie autorisée d'un médicament original. Cette copie est légale quand le brevet qui protège l'original tombe dans le domaine public. Réglementés, les génériques ne posent donc aucun problème en termes de santé publique. Mais il arrive parfois qu'ils soient aussi contrefaits.
 - Un placebo est un médicament « neutre », c'est à dire sans principe actif. Le placebo est utilisé lors d'essais cliniques comme médicament de comparaison pour vérifier l'efficacité réelle du médicament testé.
- Un médicament sur 10 dans le monde est une contrefaçon, selon l'OMS. Mais ce chiffre peut atteindre 7 sur 10 dans certains pays, notamment en Afrique où il varie entre 30 % et 70 % selon les pays. Au Cameroun on estime ce taux à près de 47% (LACOMEV, 2000).
- Les faux médicaments seraient le plus important trafic du monde devant la prostitution et la marijuana; il est lucrative et très rentable;
- L'Institut de recherche anti contrefaçons de médicaments (IRACM) estime que pour 1.000 euros d'investissements, les bénéfices s'élèvent entre 200.000 et 400.000 euros. Soit dix fois plus que le trafic d'héroïne.
- Les trafiquants de faux médicaments exploitent toutes les failles de sécurité : **moins la fabrication et la distribution des médicaments sont contrôlées, plus les faux médicaments ne prolifèrent.**
- Au Cameroun, la prolifération des faux médicaments est favorisé par:

- La non-application des procédures d'enregistrement et d'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) des médicaments vétérinaires;
 - Une insuffisance de contrôle dans les frontières et sur les marchés
 - L'attitude de certains importateurs qui commandent des produits bon marché de la Chine ou de l'Inde où sont fabriqués l'essentiel de ces médicaments.
- Le faux médicament est au mieux inefficace (pas de principe actif, principe actif insuffisant) et au pire mortel (contient un produit toxique):
 - Le principe actif peut être sous dosé et ne traite pas la maladie pour lequel il est utilisé, pire il peut provoquer des résistances (antibiotiques, antiparasitaires);
 - Le faux médicament peut contenir des substances aussi délétères que la mort-aux-rats, l'antigel ou l'arsenic pour rendre des médicaments plus compacts ou plus homogène (donc plus conformes aux originaux), ces substances peuvent entraîner la mort des animaux traités.
 - Le faux médicament se démarque tout d'abord par son prix anormalement faible. Il est généralement vendu à vil prix et dans des endroits non agréés pour concurrencer le produit original.
 - Le faux médicament est très souvent vendu par des « charlatans » qui renseignent sur ces médicaments par des explications confuses pour justifier le prix avantageux, le lieu de vente, les quantités disponibles, etc.
 - Dans bon nombre de situations, les fabricants ou les vendeurs des faux médicaments sont difficiles à identifier ou se cachent derrière une adresse hasardeuse, ce qui vous empêche de les contacter directement.
 - Les produits de contrefaçons sont généralement vendus dans des emballages bon marché ou endommagés avec des impressions à moitié effacées ou à peine lisibles.

- Les contrefacteurs ne respectent pas les mentions obligatoires usuelles comme le lieu de fabrication, la composition, le numéro de lots et dates de péremption, l'adresse complète du fabricant, etc. Lorsque ces mentions existent, elles ne correspondent pas à celles employées par les fabricants des originaux de manière habituelle ; par exemple une validité beaucoup plus grande.
- Des fautes d'orthographe ou de langue sur les emballages, étiquettes ou notices sont des éléments indicateurs d'une contrefaçon. Les fabricants d'originaux travaillent avec des rédacteurs et des traducteurs professionnels.
- Les faux médicaments n'ont ni AMM (Autorisation de Mise sur le Marché), ni numéro d'enregistrement porté sur leur emballage.
- CAPHAVET a créé des points de ventes dans tous les grands bassins d'élevage et emploie un personnel qualifié (techniciens, infirmiers ou docteurs vétérinaires) pour faire concurrence aux « charlatans »;
- CAPHAVET importe des médicaments vétérinaires auprès des laboratoires pharmaceutiques de renommée mondiale (Merial, Ceva, Vetoquinol, Kela, MCI, Tagros, etc.)
- Malgré l'insuffisance de la réglementation au Cameroun, les produits distribués par CAPHAVET ont des AMM ou des numéros d'enregistrement dans plusieurs pays.
- La signature des contrats entre CAPHAVET et tous ses partenaires (PDSA, autres partenaires indépendants) est exclusive pour la distribution de ses médicaments vétérinaires